

2024/09/02

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2024 - Délibération n° 2024/09/02

Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 17 septembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry - DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - FAURE Josette - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - BOSLE Alain - MAGOUTIER Gérard - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - FERRAND Marc - MEYER Christian - MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAROCHE Michel - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - LEHERICY Joseph - NOURRISSEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - PATAUD Annick - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine -

Etaient excusés : BERTELOOT Dominique – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – PAMIES Jean-Michel – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – DESSEAUME Nadine – FINI Alain - DUGUET Pierre – DEFEMME Catherine -

Pouvoirs :

1. Mme MALIVERT-LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
2. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUVET CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme DESSEAUME Nadine donne pouvoir à Mme CAILLAUD Monique
7. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances :

Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno
Mme LACOUR Marie-Emilie remplace DUGAY Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46			0	0	0

Afin d'intégrer au budget la modification de l'affectation du résultat 2023 du budget tel que voté dans la délibération n°4, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Décision Modificative n°1 du budget principal						
Crédit supplémentaire						
Détail par section		Montant en €	Section	Fonction	Chapitre	Article
Dépenses	Ouvertures	0,40 €	I	OPFI	001	001
	Réductions					
Recettes	Ouvertures	0.40€	I	OPNI		2148
	Réductions					

- En dépense, + 0.40 € d'erreur de plume sur les dépenses d'investissements 2023 et donc sur le report 2024 ;

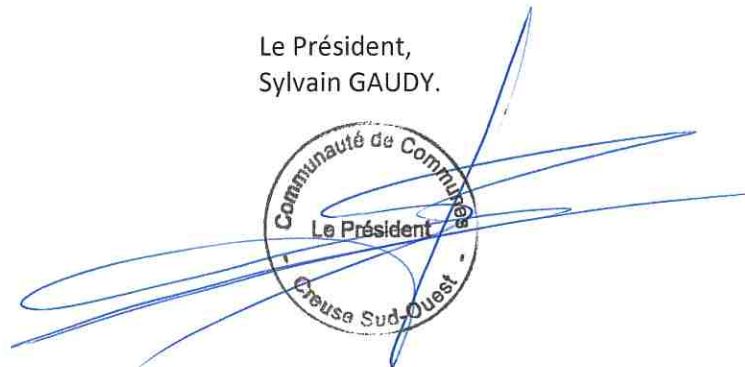
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Adopte la décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus ;
- Dit que cette décision modificative annule et remplace la délibération n°20240605B, visée en préfecture le 19 avril 2024 ;
- Autorise M. le Président de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



Communauté de Communes
Le Président
Creuse Sud-Ouest